



Mémoire du CREGÎM
(Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine)

À l'attention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

Écrit par Dominic Lemyre

Mai 2023

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ), fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient :

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. Par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Son siège social : 506 route 132 Est, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0.

Téléphone : (418) 534-4498

Courriel : Info@cregim.org

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 40 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec.

Le CREGÎM est présidé par Monsieur Yan Levasseur et la direction est assumée, de manière intérimaire, par Monsieur Dominic Lemyre.

SOMMAIRE EXÉCUTIF :

Nous saluons la motivation du gouvernement québécois dans sa démarche pour revoir l'encadrement des activités minières sur le territoire du Québec. La prédominance des activités minières occasionne des multiples irritants pour de nombreux utilisateurs du territoire. Il est plus que temps de revoir les lois et les mesures, pour permettre une plus grande cohérence entre les différents usages et valeurs associées au territoire.

Dans les dernières années, nous avons noté une hausse importante de la quantité de claims miniers sur le territoire, notamment en Gaspésie. Cela inquiète de nombreux utilisateurs et résidents quant au futur de ces lieux considérant les impacts de l'industrie minière sur le paysage. La diversification de l'utilisation du territoire et de l'économie gaspésienne sont des atouts pour la vitalité de nos communautés. Un développement harmonieux des activités minières passe nécessairement par un plus grand respect quant aux autres possibilités en vertu de l'aménagement de territoire.

Au regard de la demande accrue projetée pour certains minéraux, notamment de manière à accroître le recours à l'électricité comme source d'énergie pour les transports, nous désirons affirmer la nécessité de remettre en question nos modes de transport actuels. Une emphase marquée doit être mise à développer les transports collectifs et actifs, réduire le nombre de déplacements et optimiser la capacité de transport. Il est illusoire de penser transiter de l'énergie fossile à l'électricité sans une réduction considérable de nos besoins énergétiques. La sobriété énergétique à bien meilleur coût!

Par ailleurs, nous tenons à souligner que les consultations en ligne, par invitation et citoyenne, ont limité considérablement la participation à un nombre limité de participants aux séances tenues pour notre région. Plusieurs personnes et organisations nous ont fait part de leur déception de ne pas avoir pu être inclus à cette formule participative et questionnons les choix et les méthodes de sélection qui ont été mis en place.

HARMONISATION DES ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE, ACCEPTABILITÉ SOCIALE ET PRÉVISIBILITÉ DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE :

- Abolir la prédominance des activités minières sur le territoire et définir des zones pour lesquelles il y a la possibilité de développer des activités minières. Cela permettrait une meilleure prévisibilité des différents acteurs du territoire et pour l'industrie.
- Préciser les paramètres de l'acceptabilité sociale et imposer la responsabilité au promoteur de démontrer celle-ci, contrairement aux opposants actuellement.
- Accroître la circularité des minéraux de manière à réduire nos besoins d'extraction. L'extraction représente des opérations de plus en plus énergivores quant à la qualité des gisements. Alors accroître la revalorisation des minéraux représente une avenue plus prometteuse à long terme.

GOVERNANCE ET RÉGIME MINIER :

- Abolir la prédominance des activités minières pour permettre une gouvernance territoire plus juste en regard des différentes possibilités de valorisation.
- Mettre en place un moratoire, le plus tôt possible, sur l'émission de nouveaux claims miniers, pour éviter d'accroître la spéculation en cours depuis quelques années et notamment en marge de la présente consultation et de la volonté de revoir l'encadrement du secteur minier.
- Impliquer des acteurs locaux et régionaux dans le suivi des projets miniers dès leur phase d'élaboration de manière à suivre les activités.
- Développer des mécanismes de gouvernance participative de manière à assurer une meilleure représentativité des différents acteurs de la communauté pour réfléchir aux choix de société en regard du développement minier. Nous estimons que le cycle politique est trop court pour représenter des enjeux de société qui nécessitent une vision à long terme, notamment en regard de nos besoins énergétiques et l'évolution de nos sociétés en regard des défis associés aux changements climatiques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ENCADREMENT DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ :

- Abolir la prédominance des activités minières pour prioriser la santé humaine et la santé environnementale.
- Approfondir la connaissance sur les eaux souterraines par la réalisation d'un projet d'acquisition de connaissance des eaux souterraines (PACES) en Gaspésie, de manière à avoir une meilleure connaissance des réseaux hydriques et assurer une meilleure considération en regard des activités minières notamment.
- Assujettir tout nouveau projet minier à la réalisation d'une étude d'impact environnementale par le BAPE
- Assurer une distance respectable entre les activités minières et les milieux habités, de manière à limiter les impacts sur les résidents. En cas de délocalisation de personnes, mettre en place des initiatives pour soutenir les gens dans ces situations pour représenter leurs droits et obtenir une juste valeur en lien avec les inconvénients d'une délocalisation.
- Respecter les espèces menacées, et ne permettant pas des activités minières qui détruirait leur habitat et ainsi assurer une meilleure protection de la biodiversité. Il est important de respecter les habitats légaux des espèces que leur confère les lois. Nous estimons illogique de permettre des assouplissements à cet égard en regard de certaines espèces, comme c'est le cas pour le caribou montagnard de la Gaspésie.
- Permettre la mise en réserve de territoire d'intérêts pour des objectifs de protection et/ou de conservation, le temps d'évaluer le potentiel écologique et de faire cheminer les demandes auprès des différentes instances. En Gaspésie, nous avons des exemples de territoires ciblés pour des projets d'aires protégées, pour lesquels des mobilisations s'organisent pour soumettre des projets, mais dont des claims ont été octroyés en cours de processus, qui représente des obstacles aux projets de protection du territoire.

RETOMBÉES DES ACTIVITÉS MINIÈRES :

- Abolir la prédominance des activités minières pour permettre une évaluation plus juste entre les avantages et les désavantage du développement minier
- Limiter l'abandon de sites miniers et leurs conséquences pour les générations futures en mettant en place, dès le commencement du développement minier, des réserves pour assurer le rétablissement de sites et la gestion de résidus.
- Réfléchir à constituer des fonds dédiés à pérenniser les communautés locales, en lien avec les redevances minières des municipalités, de manière assurer une pérennité à long terme du développement des collectivités. L'exemple de la ville de Murdochville, à la suite de la fermeture de la mine, nous amène à réfléchir aux perspectives de l'« après mine ».

CONCLUSION

L'exploitation des ressources naturelles et minérales du Québec est encore aujourd'hui teintée d'un passé colonialiste, basé sur l'extractivisme qui vise à allouer une prédominance à l'exploitation de nouvelles ressources pour répondre à nos besoins. Les défis actuels nous poussent à revoir nos pratiques pour sortir de la croissance infinie et respecter un rythme de consommation basé sur des seuils plus viables à long terme.

L'industrie minière a un rôle à jouer dans la transition énergétique, mais elle ne représente pas une panacée, mais plutôt une solution limitée en regard de nos modes de vie. Il est important de réfléchir aux méthodes de développement souhaités pour assurer une pérennité de nos développements futurs. Une course pour une exploitation accrue et rapide de minerais représente en quelque sorte une fuite en avant en regard de problématiques plus profondes de nos sociétés actuelles. Ce manque de vision va amoindrir notre capacité de répondre à nos besoins futurs si cela n'est pas fait de façon modérée et intelligente. Les ressources minérales ne disparaîtront pas du sol. Nous avons et devons prendre le temps de bien encadrer ces industries pour optimiser les bénéfices et réduire les inconvénients pour les générations actuelles et futures.